

Histoire de la Cité d'Urgence de la rue des Bouvreuils

La Cité d'urgence a été créée, à titre transitoire, par décision du Conseil municipal du **20 décembre 1959**, malgré la réprobation des riverains et la protestation du Syndicat de quartier sur un terrain communal de 6790 m² situé rue des Bouvreuils. Elle se présentait sous la forme de baraquements en bois qui ont rapidement pris l'allure d'un bidonville. À partir de 1966, le syndicat de quartier intervient régulièrement auprès de la ville et des élus pour faire construire des logements décents à la place des baraquements, mais en vain.



Un baraquement

Le 13 janvier 1967, le journal Sud-Ouest publie la réponse au Maire de Pessac, le Docteur Dalbos, et au Secrétaire d'État au logement, M. Nungesser. La construction de vingt logements était inscrite au titre de programme social spécial **pour permettre la suppression des baraquements provisoires**, et ceci dans les meilleurs délais...

En 1971, le gouvernement de Jacques Chaban-Delmas, Premier Ministre, décide de supprimer les bidonvilles en France. Le syndicat réagit immédiatement en adressant un courrier à la CUB et au Premier Ministre pour le prier de mettre la loi en application.

Pessac, le 9 octobre 1971

Monsieur le Premier Ministre

Président de la Communauté Urbaine,

Les membres du Bureau du Syndicat de défense des intérêts du quartier MAGONTY à PESSAC, ont l'honneur de porter à votre connaissance, une situation que sans nul doute vous ignorez, et qui ne répond pas à vos bonnes intentions - que nous approuvons pleinement - en ce qui concerne la suppression des bidonvilles.

Vos déclarations, notamment celles que vous avez faites à NANTERRE, retransmises dans la presse (Sud-Ouest 30 juin 71) laissent à penser que l'année 72 verra la disparition de tous les bidonvilles, détruits au fur et à mesure de l'évacuation des occupants.

Mais savez-vous. Monsieur le Président de la Communauté Urbaine que dans votre propre communauté, il existe, à PESSAC, Rue des Bouvreuils - quartier MAGONTY - une cité, dite d'urgence, implantée depuis 1960 et cela en partant de sentiments louables à l'époque, et dont l'utilisation avait une caractère provisoire, (constructions bois, depuis assorties de tôles, planches, plastiques, etc...).

Hélas, ce "tableau" est comparable, avec moins de surface, à ceux mis de temps à autres devant les yeux des téléspectateurs...

La Municipalité pessacaise a déjà commencé le relogement d'une partie des habitants, mais les moyens permettant la totale suppression ont-ils été mis à sa disposition ?

Le 4 janvier 67 Monsieur Nungesser, alors Secrétaire d'État au logement avait, par lettre, fait savoir au Maire DALBOS (Sud-Ouest du 13 janvier 67) que des crédits allaient être mis à sa disposition dans les délais les plus courts.

C'était en 1967 !

Nous vous demandons, Monsieur le président de la C.U., d'user de votre autorité pour doter la Municipalité Pessacaise des crédits (très moyens) qui lui permettraient de mettre fin à une situation, pénible pour certains, et dégradante pour d'autres.

Le bureau du Syndicat, agissant ici avec la seule intention de mettre en concordance des paroles et des actes, en appréciant votre bonne décision, et croyez-le sans esprit d'opposition, vous prie d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, Président de la Communauté Urbaine, ses plus respectueuses salutations.

Le Secrétaire Général R. Droux

Le document est porte également les signatures de : Mlle Picou Marie-Claude, MM. Picou André, Leyre, Moulinier, Chaumet, Barrao, Cassou-Nègre, Payen, Lesbat, Lefèvre, Bichon, S. Droux, Augereau, Baizet, Morvan, Floissac

Le Secrétariat Général de la Communauté Urbaine a aussitôt donné la réponse suivante :

COMMUNAUTÉ URBAINE de BORDEAUX

Bordeaux, le 21 octobre 1971

SECRETARIAT GÉNÉRAL

OBJET : Bidonville de la rue des Bouvreuils

REFER : V/Lettre du 9 Octobre 1971.

Monsieur le Secrétaire Général,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 9 octobre 1971 par laquelle vous attirez mon attention sur les conditions précaires d'habitation dans le bidonville de la rue des Bouvreuils à PESSAC.

Par ce même courrier, j'invite le Service compétent de la Communauté Urbaine à examiner cette question qui pourrait être soumise aux instances communautaires ainsi qu'à la Commission spécialisée en voie de création à l'échelon départemental.

Je ne manquerai pas de vous tenir informé des décisions qui seront prises.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire Général, l'assurance de ma considération distinguée.

LE PRÉSIDENT,

Par délégation de signature

A. RICARD

Au fil des années, les baraquements étant toujours en place malgré les multiples interventions, le Syndicat de quartier renouvelle régulièrement sa demande.

Le 12 mars 1983, le Syndicat de quartier adresse un courrier au Maire pour lui demander de surseoir au projet de relogement des familles à Saige et d'envisager une solution de reconstruction de logements sur place.



Ce dossier finira par aboutir fin avril 1993 avec la pose de la première pierre par Alain Rousseau, maire de Pessac, d'un ensemble de cinq maisons individuelles. L'opération qui représente un coût de 3 676 000 francs est financé par la ville qui offre le terrain, le Conseil général (470 000 francs) et l'Habitation économique, bailleur de l'opération qui bénéficie d'un prêt locatif aidé.

La Cité des Bouvreuils sera inaugurée le 2 janvier 1994.

